

Département des
Pyrénées Atlantiques

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE AINHOA

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 14

Absents : 1

Votants :

• Pour : 14

• Contre : 0

• Abstention : 0

Date et affichage de la convocation : 25/10/2024

Délibération n°48

Séance du 30 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le trente octobre à 20h30

Le Conseil Municipal d'AINHOA, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la commune, sous la présidence de Monsieur Michel IBARLUCIA, Maire.

PRESENTS : GARAT Jean-Michel, HARIGNORDOQUY Michel, IBARLUCIA Michel, JAUREGUIBERRY Michel, LEIZAGOYEN Sylvie, MARTICORENA Mayder, SANZBERRO Jean-Philippe, ECHINARD Emmanuel, Cécilia LARRALDE, PALLEC Bernard, ITHURBIDE Fabien, INÇABY Emile, COMET Claude, LAGARDE Laurent,

ABSENTS : MIHURA Nathalie

PROCURATIONS :

A été nommée secrétaire de séance : Cécilia LARRALDE

OBJET : VENTE DE LOTS DE BOIS

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que des petits lots de bois sur pied sont vendus chaque année à des particuliers au prix de 70 euros le lot.

Il propose de revoir les prix des lots de bois sachant que les récentes intempéries ont détruit de nombreux arbres et que la commune a dû faire appel à des professionnels pour leur abattage.

Ces bois débités et en tas peuvent être proposés à la vente et vendus au prix de 200€ le lot tandis que le bois pris en charge par les demandeurs au prix de 80 € le lot

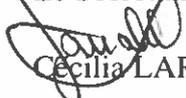
Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DECIDE de fixer le prix du lot de bois sur pied et/ou pris en charge par le demandeur à 80 euros

DECIDE de fixer le prix du bois débité et en tas à 200 euros le lot

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Secrétaire de séance


Cécilia LARRALDE

Le Maire

Michel IBARLUCIA



